

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 septembre 2023**  
**Convocation du 05 septembre 2023**

**N° 2023\_09\_002**

**Objet : Economie - Délibération de principe sur le transfert de la maison de la saisonnalité à la SPL Gorges Ardèche Pont d'Arc**

Le 12 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à PRADONS, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Lison BOICHUT, Max DIVOL, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO.

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, René UGHETTO à Richard ALZAS.

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre :                    pour : 35                    abstention : 1

**Le Premier vice- président, Claude BENAHMED, expose les grandes lignes de la première partie de l'étude sur l'évolution du modèle économique de la maison de la saisonnalité, lancée en 2022 avec le soutien du programme LEADER et pilotée par la Mission Locale.**

La maison de la saisonnalité a depuis des années une mission d'accueil, d'orientation et de mise en relation des saisonniers avec les employeurs, transférée à la mission locale. Aujourd'hui, la maison de la saisonnalité est essentiellement financée par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et le Département de l'Ardèche. Par ailleurs, son fonctionnement reposant exclusivement sur les collectivités locales, une réflexion devait s'engager avec les socioprofessionnels pour identifier dans quelle mesure, ils pouvaient s'engager.

L'étude a proposé plusieurs scénarii de modèle économique reposant soit sur une société coopérative d'intérêt collectif, soit sur une reprise en main en régie par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, soit sur une reprise en main par la Communauté de communes et déléguée à la SPL GAPA.

Le bureau du 5 septembre 2023 s'est montré favorable à la délégation de cette mission à la SPL GAPA. Afin de pouvoir, engager le transfert de la mission, élaborer la future convention avec la SPL et présenter le projet de transfert au conseil d'administration de la SPL GAPA, il est nécessaire de prendre une délibération de principe engageant le conseil communautaire pour aller plus loin dans cette démarche.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 007-200039808-20230912-2023\_09\_002-DE

SLOW

**Le Président propose aux conseillers communautaires d'adopter le principe d'un transfert de la maison de la saisonnalité à la SPL Gorges Ardèche Pont d'Arc**

**Le Conseil, qui a entendu l'exposé du Président, a délibéré  
A 35 voix pour et 1 abstention (Patrice FLAMBEAU)**

**Approuve le transfert de la maison de la saisonnalité à la SPL Gorges Ardèche Pont d'Arc,**

**Autorise le président à signer tout document en lien avec cette délibération.**

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Jean- Yvon MAUDUIT

